



MAIRIE DE MACHECOUL-SAINTE-MEME

5 PLACE DE L'AUDITOIRE
44270 MACHECOUL-SAINTE-MEME

02.40.02.35.50

ACTE D'ENGAGEMENT

FOURNITURE ET POSE BARDAGE EXTERIEUR SUR FACADES DU CINEMA « CINEMACHECOUL »

juin 2017

Article 1 – POUVOIR ADJUDICATEUR / MAÎTRE D’OUVRAGE

Ville de MACHECOUL-SAINT-MEME

5 place de l’Auditoire
44270 MACHECOUL-SAINT-MEME
tél. 02.40.02.35.50 - fax : 02.40.02.27.60
Mel : compta@machecoul.fr

Forme du marché :

Marché passé selon une procédure adaptée propre à la personne publique en application du décret 2016-360 du 25 mars 2016.

Pouvoir adjudicateur / Nom, prénom, qualité du signataire du marché

Monsieur Didier FAVREAU – Maire de MACHECOUL-SAINT-MEME

Personne habilitée à donner les renseignements :

Service « Finances » - Mairie de MACHECOUL-SAINT-MEME
compta@machecoul.fr – 02.40.02.24.91

Comptable public assignataire des paiements :

Monsieur le Trésorier Principal de MACHECOUL –SAINT-MEME

ARTICLE 2 – CONTRACTANT(S)

(cocher la case appropriée)

Le contractant unique, soussigné :

- M./Mme..... contractant personnellement
- La société
RCS n°
représentée par dûment habilité(e)
adresse
.....
code NAF N° SIRET..... TVA intracommunautaire.....

Les cocontractants soussignés, engageant ainsi les personnes physiques ou morales ci-après groupées :

- solidaires les unes des autres

1^{er} cotraitant :

- M./Mme..... contractant personnellement
- La société
RCS n°
représentée par dûment habilité(e)
adresse
.....
code NAF N° SIRET..... TVA intracommunautaire.....

2^{ème} cotraitant :

- M./Mme..... contractant personnellement
- La société
RCS n°
représentée par dûment habilité(e)
adresse
.....
code NAF N° SIRET TVA intracommunautaire.....

Le groupement, pour tout ce qui concerne l'exécution du présent marché, est représenté par

.....
dûment mandaté à cet effet conformément à la convention de mandat.

En cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur.

Le contractant unique ou les contractants, après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives générales et des documents qui y sont mentionnés,

S'engage(nt), sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par les documents du marché, à exécuter la mission aux conditions particulières ci-après, qui constituent l'offre.

ARTICLE 3 – OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché concerne la fourniture et pose d'un bardage isolant extérieur sur les façades du bâtiment Cinémachecoul, propriété de la Ville de Machecoul-Saint-Mème.

ARTICLE 4 – OFFRE DE PRIX

Le **prix global** s'entend réputé ferme.

Montant global hors T.V.A. : Euros(en chiffres)

T.V.A. au taux de 20 % : Euros(en chiffres)

Montant T.V.A. incluse : Euros(en chiffres)

soit (en lettres).....

.....

..... Euros

T.T.C.

Variantes éventuelles proposées par l'entreprise

Aucune variante ne sera admise.

ARTICLE 5 - PAIEMENTS

5.1. -Compte à créditer (joindre un relevé d'identité bancaire ou postal)

Contractant unique ou mandataire :

Compte ouvert au nom de
sous le numéro clé rib
banque
code banque.....
code guichet.....

5.2. -Mode de règlement

Par mandat administratif.

Ordonnateur : Commune de Machecoul

Comptable assignataire des paiements :

Monsieur le Trésorier
3 Bd Saint Blaise
44270 MACHECOUL-SAINT-MEME
Tel : 02 40 78 51 44 Fax : 02 40 02 36 80

5.3. -Délai maximum de paiement – Taux des intérêts moratoires

Le délai maximum de paiement, l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement et les intérêts moratoires sont fixés par la réglementation en vigueur (D.2013-269 du 29 mars 2013).

5.4. : Présentation de la facturation

Le titulaire du marché devra ventiler ses décomptes selon les missions réalisées.

ARTICLE 6 – DÉLAI D'EXÉCUTION

Les travaux pourront démarrer dès la notification du marché avec une date impérative de réception au plus tard le 15 octobre 2017.

Délai de réalisation des travaux sur lequel le titulaire s'engage :

ARTICLE 7 – DURÉE DE VALIDITÉ DE L’OFFRE

Le présent engagement ne vaut que si l’acceptation de l’offre est notifiée au contractant dans un délai de 120 jours qui court à compter de la date limite de remise de l’offre.

ARTICLE 8 – PIÈCES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ

Les pièces constitutives du marché sont :

- le règlement de consultation,
- l’acte d’engagement et ses annexes éventuelles,
- l’offre financière,
- le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux. Ce C.C.A.G., bien que non joint au marché, est réputé être connu des entreprises. Les parties contractantes lui reconnaissent expressément le caractère contractuel.

En cas de contradiction ou de différence entre les pièces constitutives du marché, ces pièces prévalent dans l’ordre dans lequel elles sont énumérées ci-dessus, sauf cas d’erreur manifeste.

Fait en un seul original

A.....

Le

Mention manuscrite « Lu et Approuvé »

Signature du candidat et cachet
(représentant habilité pour signer le marché)

ARTICLE 9 – ACCEPTATION DE L’OFFRE

La présente offre est acceptée pour un montant H.T.de :

.....
.....
.....

Le pouvoir adjudicateur

Fait en un seul original

A.....

Le.....

NOTIFICATION DU MARCHE AU TITULAIRE

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent marché » :

A, le

Signature du titulaire

Ou en cas d’envoi en LRAR :

Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire

